

PROCES VERBAL N° 10 CONSEIL MUNICIPAL du 5 DECEMBRE 2023 CONDEZAYGUES.

- Conseillers présents : D Allaoua, V Bonnifon, A Combe, C Dauriac, JL Durou (20h37), M Fauquet, E Grasset, C Laporte, B Leveur, M. Lopes et M Maiouf (20h40).
- Conseillers excusés : D Casini, C Fauverte, C Meleiro et L Detrain.
- Procurations : D Casini à D Allaoua
L Detrain à V Bonnifon.
- Secrétaire de séance : Viviane Bonnifon.

À noter la présence de Mme Stéphanie Tersou, Secrétaire de Mairie.
Début de séance : 20 h 34.

- VALIDATION DU PROCES-VERBAL N° 9 DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Validation du procès-verbal n°9 du 10 octobre 2023 à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

- MARCHE D'ACHAT ELECTRICITE GROUPE :

En tant que membre du Groupement de Commandes des Syndicats d'Energies de Nouvelle Aquitaine, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47) est revenu vers nous au sujet de la reconduction prochaine du marché « Achat Électricité » et « Achat Gaz Naturel ».

Ce groupement nous a déjà permis de bénéficier, dans un contexte énergétique particulièrement instable, de tarifs compétitifs en matière d'électricité.

Notre contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Un nouveau marché de fourniture d'électricité et gaz naturel, d'une durée de 3 ans, va être lancé. Il prendra effet au 1er janvier 2026. La commune est concernée par le marché groupé de fourniture d'électricité.

Il nous est donc proposé de poursuivre ce partenariat.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présent et représentés.

Arrivée de M. Jean-Luc DUROU (20h37) puis de Mme Malika MAIOUF (20h40)

- AUTORISATION PAIEMENT RAPPORT CLIMATOLOGIQUE ACMG :

Dans le cadre de notre recours (29 Communes en LOT-ET-GARONNE) afin d'obtenir notre reconnaissance en « Catastrophe Naturelle Sécheresse /Réhydratation des sols » et afin d'étayer notre dossier, nous avons mandaté collectivement l'Association Climatologique de Moyenne Garonne (ACMG) afin d'établir un rapport climatologique pour un coût global de 3 900,04 € TTC. La part de chaque commune s'élève donc à 134,49 €.

Une 30aine de maisons fissurées ont été signalées sur notre Commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil pour payer cette somme.

Il précise qu'en parallèle, il a mandaté un expert privé afin de réaliser une expertise globale de la Commune pour rajouter du poids à notre dossier qui a coûté 4 020 €.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présent et représentés.

• MOTION DE SOUTIEN À L'ENTREPRISE GEORGELIN DE VIRAZEIL :

Monsieur le Maire fait la lecture de cette motion qui a pour but de soutenir et de demander aux pouvoirs publics d'aider l'entreprise Georgelin, installée à Virazeil et comprenant 350 employés.

Il s'agit de demander :

- De mettre un terme à la procédure engagée de liquidation,
- L'octroi d'un délai supplémentaire pour permettre à l'entreprise de présenter un plan solide de continuation de l'activité et de remboursement de la dette.

Tout ceci dans le but de la sauvegarde des emplois et de la richesse produite sur notre territoire lot-et-garonnais.

Motion acceptée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

• MOTION EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA JUSTICE SOCIALE :

Monsieur le Maire fait la lecture de cette motion.

Cette motion a été rédigée par L' Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerres et par la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

Cette motion exige :

- Le retrait immédiat des troupes russes en Ukraine.
- L'interdiction d'utiliser la faim comme arme de guerre.
- Le démantèlement des arsenaux nucléaires.
- L'interdiction des armes anti personnelles.

Le Conseil Municipal a du mal à comprendre la démarche.

Motion refusée à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

• INSCRIPTION D'UN ITINERAIRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR) :

Le Plan de cet itinéraire a été réalisé par M. Christian LAPORTE et comporte deux boucles d'une longueur totale de 8,7 km. (Boucles de 6,2 km et de 2,9km).

Cet itinéraire emprunte des voies communales, des chemins ruraux mais passe également sur une partie privée appartenant à M SERRES. Ce dernier a accordé une autorisation de passage sur ses terres (en bas du four à prunes) afin d'éviter de marcher sur une partie trop importante de la route départementale N°124.

La Commune s'engage à laisser ce chemin ouvert et à l'entretenir, s'engage à prévenir le département pour toute modification ou suppression de celui-ci en créant un chemin de substitution et s'engage à inscrire ses circuits au PLUI.

Vote POUR à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

- CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES AU TITRE DE L'ANNEE 2023 :

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes. Cette démarche participe à la sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités locales.

Les provisions sont à constituer en cas de survenance d'un contentieux, d'une garantie d'emprunts, ou lorsqu'un reste à recouvrer est compromis vis-à-vis d'un tiers, malgré les diligences faites par le comptable public.

C'est dans ce dernier cas, que le SGC de Villeneuve-sur-Lot nous a proposé de constituer une provision pour des impayés de loyers d'une ancienne locataire, sur une période antérieure au 31/12/2021 et qui s'élèvent à 2273 €.

Vote POUR à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

- DM N°2 : PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES :

Afin de pouvoir établir les écritures comptables relatives à la constitution de provisions pour créances douteuses nous devons faire une DM (N°2).

ECRITURE COMPTABLE réalisée en Fonctionnement :

- Ligne 618 : - 2273 €.
- Ligne 681 : + 2273 €.

Vote POUR à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

- MISE EN PLACE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT :

Suite au décret du 31 Octobre 2023, les collectivités, notamment territoriales ont le choix de pouvoir verser à leurs agents une prime exceptionnelle forfaitaire de pouvoir d'achat sous conditions :

- Avoir été nommé ou recruté par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er Janvier 2023 ;
- Être employé ou rémunéré par un employeur public au 30 Juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure à 39 000 € sur une période entre le 1er Juillet 2022 et le 30 Juin 2023.

Cette prime allant de 300 à 800 € selon le salaire brut versé sur cette période.

Le montant forfaitaire de la prime proposé dans le décret est le suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période couvrant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Monsieur le Maire propose le versement de cette prime aux agents bénéficiaires à hauteur des montants proposés dans le décret.

Vote POUR à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

- FUMEL-VALLEE DU LOT : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA MISE EN PLACE DE COLONNES DE TRI SEMI-ENTEREES :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D 2022-19 du 28 juin 2022, les élus de la Commune de Condezaygues ont souhaité faire installer des colonnes semi-enterrées OMR et recyclables aux points de tri de Casals Redouns et de la Résidence du Château, à la place de colonnes aériennes. Il y a donc lieu d'établir une convention pour la participation financière avec Fumel Vallée du Lot.

Cela représente au total 6 colonnes de tri et 2 colonnes OM sur les deux sites pour un montant total de 21 815 €.

Vote POUR à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 - MISE EN CONFORMITE DECI :

Monsieur le Maire rappelle que notre Commune a lancé une étude, en partenariat avec la SAUR, pour une assistance à la mise en conformité réglementaire pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Cette étude a permis d'établir un programme d'aménagements permettant une couverture optimale et raisonnée de l'ensemble du territoire communal.

Compte tenu de l'impact financier important de ces différentes mesures, la Commune de Condezaygues a décidé de s'équiper en plusieurs phases.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, il est nécessaire de déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR pour l'année 2024.

Le coût global de cette opération s'élève à 73 833,11 € HT, la DETR pourrait représenter 40 % de cette somme soit un montant de 29 533,24 €, il resterait alors 49 299,87 € à la charge de la commune.

Vote POUR à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES AU SYNDICAT SCOLAIRE LACAUSSADE/ MONSEGUR/ST AUBIN :

Mme Jourdane, Maire de Monségur, a interpellé M. Grasset au sujet d'une éventuelle participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles (Monségur, Lacaussade et St Aubin). Monsieur DESTIEU, Président du Syndicat Scolaire Lacaussade/Monségur/ Saint Aubin, a fait parvenir un courrier en ce sens à la Mairie.

M. Le Maire propose de participer à hauteur des sommes versées aux écoles de Monsempron-Libos soit 1100 € pour des enfants en Maternelle et 500 € pour des élèves en primaire.

3 élèves en primaire sont concernés.

Vote POUR à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

- QUESTIONS DIVERSES :

◇ Rappel Date des Vœux : Dimanche 14 Janvier 2024 à 11h.

◇ Retour sur le Noël des enfants du 3 Décembre organisé par l'Association Découverte. Ce fût un réel succès avec plus d'une soixantaine de personnes. Le spectacle a été très apprécié ainsi que le goûter.

◇ Noël des Agents prévu le Vendredi 22 Décembre : Un repas est proposé au restaurant de la Gare à midi, qui serait susceptible d'y participer ?

◇ Départ d'Éric, un de nos employés : Éric a souhaité partir afin de pouvoir s'occuper de sa maman. (Arrêt le 30 Novembre).
Un temps partiel a été confié à Alexandre Grasset.

◇ STEP de Condezaygues : Recours européen en cours, réunion le 14 Décembre 2023 avec les services préfectoraux à ce sujet. La station d'épuration est gérée par EAU 47.

◇ Lotissement Casals Redouns : Contrôle des branchements début 2024 :
Beaucoup de maisons seraient mal raccordées à l'assainissement. Un contrôle des branchements est prévu en début d'année 2024.

◇ Tour de France le 11 Juillet prochain : Vers 16h 30, animations à prévoir ?

◇ Plainte de Mme Braida pour l'Adressage : « Route de Cipières », or la voie est une impasse, il y a le panneau 'Voie sans issue' mais le nom ne lui convient pas.

◇ Problème de sortie du Lotissement Casals Redouns : Marquage au sol à refaire.

◇ Décès de Mme Bianchini, Une de nos centenaires nous a quitté.

◇ Fête de la Musique 2024 : Il faut commencer à chercher des groupes. Mme COMBE signale qu'elle ne pourra pas s'en occuper cette année.

◇ Commission Sport du 13 Novembre 2023 :

- Aide au fonctionnement des clubs :

Une aide était accordée aux clubs suivant le nombre d'enfants de - 18 ans du territoire, autrefois, cette aide s'élevait à 50 € (1 enfant avec 1 licence), elle est de 35 € actuellement. Dans le cadre de la Loi RGPD et de la protection des données, il a été décidé d'octroyer cette aide à tous les enfants de moins de 18 ans, qu'ils soient ou non sur le territoire car ils font vivre les clubs et ainsi, il n'y aura plus d'adresses listées.

En commission, nous avons demandé une augmentation de l'enveloppe budgétaire de 35 000 € à 40 000 €, somme qui n'a pas augmenté depuis plusieurs années.

Ceci dans le but de ne pas trop diminuer la subvention, elle risquerait de passer à 25, voire 20 € par enfants.

- Les espaces aquatiques de Fumel-Vallée du Lot : Piscine de Fumel et Jeux d'eaux de Penne.

Il est à noter un record de fréquentation l'été dernier sur les 2 structures, 550 personnes aux jeux d'eaux et 350 personnes à la piscine sur une journée.

4 journées à 0 € car pas d'entrée sur les 2 structures ces jours-là.

L'équipe de maîtres-nageurs se fidélisent.

Des travaux de maintenance sont prévus sur les deux sites.

- Appel à projet :

Il n'y a plus de buvette à la piscine, il n'y a que des distributeurs.

Fumel-Vallée du Lot souhaiterait qu'une Association ou une entreprise privée puisse reprendre ce service, celle-ci garderait les bénéfices mais la buvette devrait être ouverte tous les jours.

- Le bassin d'initiation :

Il connaît toujours une belle affluence entre les créneaux réservés aux écoles et ceux pour les associations.

Fin de séance : 22h05.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

D 2023-42 Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,

D 2023-43 Autorisation de paiement du rapport climatologique effectué par l'Association Climatologique de la Moyenne Garonne (ACMG),

D 2023-44 Motion de soutien à l'entreprise Georgelin de VIRAZEIL,

D 2023-45 Motion en faveur de la paix et d'une Justice Sociale,

D 2023-46 Inscription d'un itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR),

D 2023-47 Constitution de provisions pour créances douteuses (dépréciation des actifs circulants) au titre de l'année 2023,

D 2023-48 Décision modificative n°2_Constitution de provisions pour créances douteuses au titre de l'année 2023,

D 2023-49 Mise en place d'une Prime Pouvoir d'Achat exceptionnelle forfaitaire,

D 2023-50 Fumel Vallée du Lot- Convention de participation financière pour la mise en place de colonnes semi-enterrées dans le cadre de la mise en place de la redevance déchets,

D 2023-51 Dépôt d'un dossier de subvention pour la mise en conformité DECI de la Commune au titre de la DETR 2024,

D 2023-52 Participation de la Commune aux charges de fonctionnement du Syndicat scolaire La-caussade/Monségur/Saint-Aubin 2023-2026.

La secrétaire de séance,
Mme Viviane BONNIFON



Le Maire,
M. Éric GRASSET

